

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

5EME Réunion de 2015

Séance du lundi 29 juin 2015

CD20150629_51
id. 1858

L'an deux mille quinze le vingt neuf juin , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

**BILAN ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA CONSERVATION
DÉPARTEMENTALE DES ANTIQUITÉS ET OBJETS D'ART POUR
L'ANNÉE 2014**

Les conservateurs des antiquités et objets d'art ont été institués par la loi de 1908 sur les Monuments Historiques. Un décret de 1971 a revu leurs missions et attributions. Ils sont nommés par décret du Ministère de la Culture et sont chargés du récolement des objets mobiliers protégés au titre des Monuments Historiques, du contrôle scientifique et technique pour le suivi des restaurations, ainsi que de l'animation de la Commission départementale des objets mobiliers. Les CAO A sont agents indemnitaires de l'État.

En France, plus de 50% des conseils départementaux ont pris en charge cette mission, par convention avec l'État. C'est le cas du Tarn-et-Garonne depuis 2005. Emmanuel Moureau, agent départemental, est conservateur des antiquités et objets d'art pour le département, nommé dans cette fonction par arrêté du Ministère de la Culture. Il est hébergé au sein des Archives départementales. Au nom du Conseil départemental, il est chargé de l'inventaire des objets mobiliers intéressant à protéger, propriété publique ou privée, du conseil auprès des communes et de la mise en valeur de ce patrimoine.

1. État des lieux des objets mobiliers protégés au titre des Monuments Historiques en Tarn-et-Garonne :

Le Tarn-et-Garonne conserve **493 objets classés** et **1179 objets publics protégés** au titre des Monuments Historiques, dont 20 objets relevant du patrimoine scientifique et technique (PIST) et 35 relevant du patrimoine instrumental ; 49 objets protégés propriété privée.

Ce patrimoine mobilier protégé fait l'objet de fiches individuelles descriptives et de clichés (plus de 60 000 à ce jour), incluses dans la base de données Renabl du service de la Connaissance du patrimoine de la Région Midi-Pyrénées, mise gracieusement à disposition du Conseil départemental par convention.

2. Éléments remarquables protégés au titre des Monuments Historiques en 2014 :

La Commission Départementale des objets mobiliers de 2014 a protégé 20 instruments scientifiques de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation de Tarn-et-Garonne, qui ont servi, à l'époque de l'École Normale, à former les futurs instituteurs aux sciences physiques. Cet inventaire a été mené en lien avec l'université Paul-Sabatier de Toulouse (mission PATSTEC, PATrimoine Scientifique et TECnique) et Franck Gires, expert du Ministère de la Culture et de la Communication pour le patrimoine scientifique. Un projet de mise en valeur de cette collection vers le public, notamment scolaire, pourrait être envisagée.

3. Bilan des restaurations d'objets mobiliers protégés pour l'année 2014 :

Les restaurations se maintiennent en Tarn-et-Garonne au rythme d'une dizaine par an mais l'état général demeure inquiétant dans la plupart des 195 communes du département, pour ce qui touche les retables et les toiles, qui n'ont bien souvent pas fait l'objet de restauration depuis plusieurs décennies.

Les priorités de la CAOA demeurent donc d'accompagner les petites communes dans leurs projets de restauration et de mise en valeur de leurs objets les plus en danger, et de continuer avec les communes les plus importantes en matière patrimoniale (Montauban, Moissac, Auvillar, Montpezat par exemple) le

programme pluriannuel de restaurations mis en place ces dernières années , tout en sensibilisant de nouvelles communes à la possibilité de restaurer leurs objets mobiliers, grâce aux subventions publiques de l'État, du Conseil départemental et du Conseil Régional.

Les propriétaires demandent systématiquement au CAO A son aide pour constituer le dossier d'Autorisation de Travaux (AT), car, dans un département très rural comme le 82, il est très difficile pour les secrétaires de mairie, souvent à cheval sur plusieurs communes, de prendre le temps de remplir un dossier qui bien souvent les dépasse quand il s'agit de renseigner le choix du parti de restauration par exemple. Le rôle de relais patrimonial du CAO A auprès des élus est là indispensable pour que les AT soient remplies et envoyées dans les délais.

La très bonne coopération du CAO A avec le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP), ainsi qu'avec les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Conservation régionale des Monuments Historiques) permet également de travailler de concert sur les édifices et les objets, offrant ainsi aux élus la possibilité de bénéficier de conseils cohérents et efficaces.

La recherche documentaire avant, pendant et après un chantier de restauration d'un objet mobilier commence par une inspection des dossiers CAO A correspondant à la commune pour dresser l'état des lieux des travaux éventuels antérieurs, puis se poursuit par des recherches dans les archives départementales et communales pour affiner l'historique de l'objet si possible, ainsi que par la consultation des bases de données régionales et nationales, pour compléter la typologie ou l'auteur de l'objet s'il est connu, et des recherches bibliographiques.

Le Conservateur des AOA est présent le plus souvent lors du départ de l'œuvre vers l'atelier de restauration. Il convient d'au moins 2 à 3 visites de chantiers dans les ateliers ou in situ, avec au moins une visite proposée aux élus de la commune propriétaire de l'objet en cours de restauration.

En 2014, le CAO A a participé au groupe de travail sur le réaménagement du chœur et la nouvelle présentation des tapisseries de Montpezat-de-Quercy.

Le Conseil Départemental met à disposition du CAO A une ligne de 10 000 euros pour des interventions d'urgence sur des objets mobiliers protégés publics : études, mise en conservation ou en sécurité. Le Conseil Départemental octroie 70% TTC du montant des travaux, qui représentent la plupart du temps de petites sommes.

4. Mise en valeur du patrimoine protégé et restauré

Après la restauration, une présentation des travaux réalisés est de plus en plus demandée par les élus : le CAO A s'associe avec les restaurateurs pour effectuer cette **présentation publique**, au moyen d'images du chantier en cours (Auvillar en 2014). Un article dans des revues patrimoniales (dans *Midi Pyrénées Patrimoine* par exemple sur la restauration du retable d'Auvillar ou des tableaux de St Jacques de Montauban parus en 2015) peut également être l'occasion de médiatiser la restauration auprès d'un large public régional.

Les découvertes sur le terrain peuvent également faire l'objet de **publications** auprès du grand public : l'article sur les « Portraits des gens de bien ; les portraits de bienfaiteurs des hôpitaux de Montauban et de Castelsarrasin », *Midi-Pyrénées patrimoine*, avril 2014, en est un exemple pour cette année.

De même, le CAO A a participé aux Journées d'études de l'Association française des CAO A à Dijon, en octobre 2014 et a présenté une conférence sur le mobilier Empire et Restauration de la préfecture de Tarn-et-Garonne. Cet article fera l'objet d'une publication dans les actes du colloque, à paraître chez Actes Sud en 2015.

Le CAO A participe avec le service Inventaire du Pôle d'Équilibre Territorial Rural (PETR) Midi-Quercy à la rédaction de fiches de découvertes du patrimoine du Tarn-et-Garonne (immeubles et mobiliers), mises gratuitement à la disposition du public (19 fiches à ce jour) et financées intégralement par le Conseil départemental. Il a participé également aux conseils scientifiques de l'Inventaire du PETR Midi-Quercy, du projet de maison du patrimoine de Septfonds et du réaménagement du musée de Saint-Antonin-Noble-Val.

Tel est le bilan de l'activité 2014 de la Conservation des Antiquités et Objets d'Art que je souhaite vous présenter.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission culture et patrimoine

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte de la communication relative au bilan annuel d'activités de la conservation départementale des antiquités et objets d'art pour l'année 2014.

Acte donné.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC